



Le 19 mai 2025

Objet : Adresse intersyndicale : dialogue social à la DGAMPA (missions – statuts – gestion et promotion des personnels)

Monsieur le Directeur Général,

Les organisations syndicales de l'administration de la mer et de l'environnement vous adressaient, dès avril 2022, leur attachement à disposer d'une instance d'échange et de débat au sein de la DGAMPA. (pj)

Direction métier, la DGAMPA est en charge de missions techniques et administratives sensibles dont certaines engagent la crédibilité de la France, par exemple, sur la qualité de son pavillon, sa capacité souveraine à protéger la ressource halieutique ou à garantir la sécurité portuaire, chacune de ces missions étant portée par des effectifs restreints de personnels investis et passionnés.

C'est au prix de l'engagement de tous ses agents que la DGAMPA arrive à faire beaucoup avec si peu.

Les organisations syndicales de l'administration de la mer ont pour attachement commun la préservation des missions et des filières métiers. Nous souhaitons que les agents puissent faire carrière en capitalisant leurs compétences au sein d'une filière maritime.

En réunions informelles, les OS pouvaient traiter de ces sujets. Faute d'instance de dialogue social, nous nous étions donné un cadre et des exigences à laquelle la DGAMPA, toutes proportions gardées, répondait. Ce n'est plus le cas !

Si nous continuons à répondre aux invitations de la DGAMPA, nous constatons depuis quelques mois une inflexion dans la qualité de nos échanges :

- Les éléments de langage de la Direction remplacent les échanges techniques,
- Les réponses dilatoires de l'administration centrale esquivent l'examen des sujets,
- Les questions soulevées en amont restent en suspens,
- Les engagements pris devant la représentation des personnels ne sont pas suivis voire pas respectés,
- A tout niveau, Départemental, Régional ou Central, le « c'est pas moi je vais interroger la DRH » tient lieu de réflexe,

La DGAMPA « largue » ses agents et leurs représentants. Empêchée ou ayant abdiqué par adhésion, la Direction des Affaires Maritimes ne se soucie désormais plus de ses personnels, de leur promotion, de la valorisation de leurs parcours.

La stratégie de l'externalisation et de « l'élargissement des viviers » domine.

Pour exemple :

- Particulièrement révélateur, considérons la désinvolture avec laquelle l'Administration se dérobe à donner toute réponse concernant l'exposition des ISNPRPM à l'amiante, pour mesurer la gravité du silence opposé à une question pourtant essentielle,

- Le corps de syndics des gens de mer n'est pas repyramidé en B. Des concours avec recrutement locaux sont organisés, aucun des 11 postes n'est finalement doté alors que les services sont à l'os. Et on n'en parle pas ?

- La DGAMPA refuse de reconfigurer les poste de chef Ulam ou Chef de pôle cultures marines en catégorie A. Au gré de reconfigurations locales les DML y participent et excluent les agents « Mer. » La réponse de vos services : « le passage de B en A sur le même poste ça n'existe pas au Ministère. » Des agents passionnés de toutes catégories qui restent 35 ans sur le même métier, il y en a beaucoup au Ministère ?

- Une requalification soudaine de postes de B en catégorie A sur les Patrouilleurs, jusque-là impossible, a été décrétée il y a peu, elle bloque toutes les autres filières mer. Il apparaît qu'elle n'était destinée qu'à offrir un terrain d'accueil au recrutement de contractuels venus du privé.

C'est ce qui vient de s'opérer et que nous dénonçons sur le Jeanne BARRET. Et ce n'est que le début. La DGAMPA ne s'en cache pas, vos services nous disent à demi-mots que le contrat de droit public n'est une première étape, le droit privé suivra.

La capacité de la DGAMPA à avancer masquée sur ce sujet est un casus belli.

Comment avec ce recrutement vous avez pu passer outre les instructions PAM, ULAM et CULTURES MARINES que votre direction a elle-même édictée ?

Nous vous rappelons que les agents à bord doivent appartenir à des corps de fonctionnaires (ITPE, AAM, TSDD et Syndic des gens de mer).

Nous vous rappelons que les agents affectés sont dotés de pouvoir de police spéciale. Dans ce cas, que faire de votre Commandant dont par ailleurs le recrutement bloque les promotions internes ?

*

*

*

La perte de confiance des organisations syndicales de l'administration de la mer et de l'environnement envers la DGAMPA est totale. Le constat de ne pas être entendu fait place au sentiment d'amertume d'être trahis.

Vous nous proposez de venir vous rencontrer le 27 mai prochain. L'ordre du jour ne répond pas aux enjeux autant qu'il n'intègre pas nos doléances. Nous touchons les limites d'un cadre de rencontres informel.

Les représentants des organisations syndicales majoritaires des Affaires Maritimes vous informent qu'elles refusent de participer dans ces conditions.

Le secrétaire général
SNPAM-CGT



Nicolas MAYER

Le Secrétaire général
SNPAM-FO



Sélim MENTALECHETA

Le Secrétaire général
UFETAM-CFDT



Dominique VINCENT

La Secrétaire générale
Sne-FSU pour la FSU



Véronique CARACO-GIORDANO